

**CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE (stage pratique, non rémunéré)**

<b>Article: 1</b>		N° convention 0309-3-DH	<b>Il a été convenu :</b>
<b>Entre l'entreprise :</b>			<b>et l'organisme de formation :</b> <b>TOUT TERRE NORMANDIE</b> <b>TTN CFC</b> 5 rue Desgenétais 76210 BOLBEC 02 35 31 93 51  cachet et signature de l'Organisme de Formation :
Le représentant de l'entreprise			
SIREN/ APE			
Adresse du lieu du stage :			
Adresse de messagerie			
Téléphone			
<b>Nom du stagiaire</b>			<b>Fait à :</b> Bolbec <b>Le :</b>
<i>Nombres de jours prévus</i>	Jours :	heures : h	
Date de début de stage			
Date de fin de stage			
Responsable Suivi Organisme :	Mr DEBEAUVAIS 06 75 87 62 12	Suivi pédagogique Mr HEMERY 06 63 89 10 21	

Article 2 : Durant ce stage, la présence du stagiaire sera effective selon les horaires de l'entreprise mais ne pourra excéder 35 heures par semaine. L'entreprise remettra au stagiaire dès son arrivée les horaires de travail.

Article 3 : L'organisme de formation s'engage à remettre à l'entreprise le programme du stage et à suivre l'évolution du stagiaire pendant la période du stage pratique. A cet effet, des visites et entretiens sont organisés par le coordonnateur de l'organisme de formation, un représentant de l'entreprise et le stagiaire, afin d'évaluer le déroulement et les résultats du stage.

Le formateur chargé du suivi est Mr Max DEBEAUVAIS – Responsable formation  
2 rue Jules Ferry-76170-LILLEBONNE Tel 02 35 38 05 09 ou 06 75 87 62 12  
Il devra être en mesure de rencontrer le stagiaire à tout moment de la période en entreprise.

Article 4 : L'entreprise s'engage, pour sa part, à tout mettre en œuvre pour aider le stagiaire à découvrir tous les aspects de la profession et du monde du travail.

A cet effet, une description succincte des tâches envisagées pour le stagiaire est établie, une progression des tâches sera proposée par l'entreprise, le stagiaire et le coordonnateur dès le premier jour de stage pratique.

Article 5 : La couverture sociale du stagiaire est intégralement prise en charge par l'Etat ou par son employeur.

Par ailleurs, l'organisme de formation a souscrit une assurance responsabilité civile pour couvrir les stagiaires inscrits dans ce stage.

En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le chef d'entreprise s'engage à prévenir dans les plus brefs délais l'organisme de formation auquel incombe la déclaration de l'accident du travail.

Article 6 : Au cas où le stagiaire mineur serait appelé à effectuer des travaux de nature dangereuse pendant sa période en entreprise. L'organisme de formation s'engage à lui avoir fait passer une visite médicale au préalable et à avoir demandé une dérogation à l'Inspecteur du Travail compétent.

Article 7 : Outre les contractants, cette présente convention est également signée par le stagiaire, qui s'engage à :

- avoir un comportement correct ;
- respecter le matériel mis à sa disposition ;
- avertir immédiatement l'entreprise et l'organisme de formation en cas d'absence.

Article 8 : Toute absence du stagiaire pendant sa période de stage en entreprise doit être signalée dans les 24 heures par l'entreprise à l'organisme de formation. (feuille de présence à nous retourner à la fin du stage, ainsi que le compte rendu d'évaluation du stagiaire).

Article 9 : Il peut être mis fin à cette présente convention d'une manière concertée entre les parties (entreprise, organisme de formation, stagiaire). En cas de difficulté quelconque, l'entreprise est invitée à prendre contact avec l'organisme de formation dont le nom de la personne chargée du suivi est :

Mr Denis HEMERY, coordonnateur et suivi pédagogique Tel : 02 31 65 48 88 ou 06 63 89 10 21

En cas de résiliation, une notification écrite préalable sera effectuée.

Article 10 : Cette présente convention peut être prolongée ou renouvelée par simple avenant après accord des trois parties.

Article 11 : Cette convention est établie en trois exemplaires dont le premier restera au sein de l'entreprise concernée, le deuxième à l'organisme de formation et le troisième remis au stagiaire.

**Signature du Stagiaire****Signature ou cachet de l'entreprise**